

# Rivière



VAL DE GARTEMPE

Un grand merci à tous pour la réussite de ce troisième forum. Nous avons pu, une nouvelle fois, nous rencontrer au sein d'une structure à mi-chemin entre les deux régions du réseau, à l'environnement préservé et échanger les expériences, rapprocher les politiques « rivière » des partenaires techniques et financiers et approfondir les connaissances.

80 personnes, jeudi et 65, vendredi, se sont réunies autour du thème principal, l'hydromorphologie, pour mieux répondre à l'objectif d'atteinte de bon état des cours d'eau en 2015 fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Sur les 95 personnes inscrites, la grande majorité est venue des départements de la Vienne et de la Haute-Vienne, et près de 80% provenait du bassin Loire-Bretagne (Christian Beaufrère étant déjà intervenu auprès de la plupart des techniciens du bassin Adour Garonne à l'initiative de leur Agence de l'eau). Ainsi la formation des techniciens sera uniforme sur les deux bassins.

La synthèse qualitative des questionnaires d'enquête montre que 99% ont été très satisfaits ou satisfaits de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration, 97% très satisfaits ou satisfaits des ateliers en séance plénière. Un regret cependant, nous n'avons pu trouver un site suffisamment pertinent pour illustrer les propos sur l'hydromorphologie des rivières (la Gartempe est trop belle !).

Un grand nombre de thèmes ont été évoqués pour les prochains regroupements que ce soit sur la technicité (retour d'expériences, espèces invasives...), la réglementation (DIG, PAC, marchés publics...), ou la professionnalisation (organisation, mission, budget...).

Nous ferons part de toutes ces remarques à nos partenaires pour le prochain forum.

En attendant, bon courage et bravo pour ce travail de gestion, de partage, de convictions qui permet à nos rivières, ruisseaux et zones humides d'être si beaux.

Christine CAVALLIN  
Animatrice du réseau  
[www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)



## Spéciale Forum technique interrégional des techniciens médiateurs de rivière 15 et 16 novembre 2007 – Lathus (86)

Ce compte-rendu est une synthèse des interventions et des échanges du forum.

Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité. Nous présenterons les intervenants dans l'ordre chronologique de leur prestation. L'intégralité des diaporamas ainsi que les coordonnées des inscrits et des intervenants sont accessibles sur le site du réseau des techniciens médiateurs de rivière à la rubrique « Forum 2007 » ([www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)).

## La Directive Cadre Européenne sur l'Eau

### Etat d'avancement – Consultations 2008 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne – POITIERS - Eric LEBAT

Aujourd'hui, la phase d'élaboration des SDAGE et des programmes de mesures se met en place. En 2008, une nouvelle consultation du public suivie de celle des élus et des chambres consulaires permettra l'adoption des programmes avec une large information du public et une grande transparence.

**Stratégie de la consultation 2008 :** diffusion d'un questionnaire dans les boîtes aux lettres, faire du public un acteur : intéresser, informer, faire évoluer les comportements, informer largement, obtenir le maximum de réponses, mobiliser les acteurs de l'eau, relais vers le public.

Des outils ludiques seront créés avec un bassin versant fictif, son cycle de l'eau et les différentes thématiques (assainissement, industrie, agriculture, zones humides, inondation,...) avec les éléments de coût pour l'atteinte des objectifs de bon état d'ici 2015.

Les acteurs de la consultation publique auront un rôle bien précis :

- **Relayer** l'information, inviter à participer à la consultation
- **Favoriser** les échanges avec le public, organiser des débats localement
- **Illustrer** par l'exemple local, faciliter la compréhension, apporter la proximité
- **Participer** à la consultation : contributions collectives sur le projet de SDAGE.

## Etat des lieux territorial des conditions favorables à la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau en Poitou-Charentes

### IFREE – Réseau Territoire Emploi Environnement – Marie GUIFFIER

Le Réseau TEE a réalisé un état des lieux territorial des conditions favorables à la mise en place de la DCE auprès de 417 structures. L'Observatoire Régional de l'Environnement a réalisé une cartographie des structures compétentes dans le domaine de l'eau et des territoires couverts par les programmes de gestion des milieux aquatiques en Poitou-Charentes.

Les résultats rendent compte de certains atouts, comme la bonne couverture du territoire par des structures d'animation et de gestion. En revanche, il fait état de certaines faiblesses, comme des territoires sans compétence technique locale ou encore des territoires isolés avec une gestion sectorielle de la ressource en eau.

Enfin le réseau TEE a cherché à faire un bilan des emplois et des postes dans le domaine de l'eau : 50% des structures emploient 1 à 5 personnes, 60% des postes concernent l'alimentation en eau potable et seulement 30%, la gestion des marais et des rivières. 70% des postes sur la rivière sont des postes de techniciens mobilisables pour l'animation et de façon générale, ce sont des emplois stables. L'enquête a montré que des besoins d'embauche étaient pressentis, avec 50% des postes sur des « programmes eau ».

## Questions et remarques

*Aujourd'hui on peut constater qu'il y a un besoin très important de personnel (environ 600 postes à créer en Poitou-Charentes selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne), mais combien de postes seront créés en réalité ? Malheureusement, très peu de postes sont créés pour faire face à ce besoin.*

## Politique régionale 2007 - 2013 Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Région Limousin - Marion GUIBERT

La nouvelle politique s'inscrit dans le contexte du 4<sup>ème</sup> plan Etat-Région (CPER Limousin et CPIER Loire), la DCE, la révision du SDAGE, les 9<sup>ème</sup> programmes des agences et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

### Deux objectifs principaux

- **Préservation et restauration** du patrimoine aquatique
- **Organisation de la gestion collective** de l'eau et des milieux aquatiques.

### Domaines d'intervention

- Restauration des **fonctionnalités naturelles** des milieux et maintien de la biodiversité
- Réduction des pollutions et préservation de la **qualité** de l'eau
- Gestion **quantitative** de la ressource
- Gestion **solidaire** de la ressource

### Principes généraux d'intervention

- Deux grands bassins hydrographiques la Loire et la Dordogne : objectifs et modalités d'intervention différents entre bassin donc souhait de conventions de partenariat bilatérale avec chaque agence.
- Accentuation de la sélectivité des projets : définition de secteurs prioritaires, conditionnement des aides à la signature de contrats territoriaux multithématiques.
- Contractualisation privilégiée avec les structures porteuses d'outils de gestion de l'eau, les EPTB ou structures portant des programmes sur les grands bassins.

## Etablissement public du bassin Vienne : Organisation et mission

Région Limousin - Stéphane LORIOT

### Les objectifs

- **assurer** un relais à l'animation du SAGE Vienne pendant sa mise en œuvre,
  - **susciter** la mise en place de procédures de **gestion**,
  - **organiser** la coordination des actions à l'échelle du bassin versant.
- L'établissement est composé des Régions Limousin et Poitou-Charentes, des départements de la Vienne et de la Charente, des communautés d'agglomération de Poitiers et Châtelleraut.
- Son périmètre d'intervention s'étend sur l'ensemble du bassin de la Vienne. Ce syndicat mixte ouvert est assimilé à un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin).

### Le rôle : faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau par différents moyens

- Favoriser la mise en place des procédures de gestion intégrée de l'eau sur le bassin et les coordonner,
- assurer la **maîtrise d'ouvrage d'études** structurantes sur l'ensemble du bassin,
- apporter **assistance et conseil** aux porteurs de projets,
- assurer la **communication et la sensibilisation**,
- assurer le **suivi** des procédures.

## Orientations de la Région en faveur du bon état écologique

Région Poitou-Charentes. Nathalie PECHEUX

L'appel à projet de « reconquête de la qualité écologique des rivières » est un moyen mis en place par la région Poitou-Charentes pour soutenir des opérations « pilotées » dans ce domaine. L'objectif est de déterminer les **facteurs limitant le bon état écologique** des cours d'eau. Mais aussi de réaliser des **actions nécessaires et suffisantes** au travers de projets fédérateurs entre les acteurs.

### L'appel à projet comprend différentes composantes :

- la **localisation** : il s'applique à un bassin versant ou partie d'un bassin versant,
- la **concertation** : comité de pilotage, composé d'un porteur de projet, d'acteurs locaux, de services techniques et de financeurs,
- le **contenu** du projet : la phase de conception comprend un état des lieux, un diagnostic puis la mise en place d'un programme d'actions indicateur.

Un comité de gestion composé d'élus régionaux et de partenaires financiers valide les projets à la fin de la phase de conception.

### Les CLAP'EAU

Le Comité Local Participatif sur l'EAU sert à la formalisation des **démarches participatives** entre les acteurs liés à la rivière sur les projets du ou des maîtres d'ouvrages. L'objectif étant de promouvoir une gestion **concertée** dans les bassins, autour d'un programme d'**entretien ou de restauration**. Le CLAP'EAU est composé de différents acteurs d'un même bassin versant ayant un intérêt pour la gestion de l'eau. Pour le moment, 14 CLAP'EAU ont été mis en place ou sont en cours d'élaboration (2 en Vienne, 5 en Deux-Sèvres, 1 en Charente-Maritime et 6 en Charente).

### Questions et remarque

**A quelle hauteur le programme CLAP'EAU est-il financé ? Le programme est financé à hauteur de 20%, avec des plafonds de 10 000 euros pour les études et 100 000 euros pour les actions.**

## Un nouvel établissement pour la connaissance et la gestion des écosystèmes aquatiques

ONEMA. Jean-François LUQUET

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables. Il a été créé en décembre 2006. En 2008, son budget sera de 108 millions d'euros.

### Ses missions se fondent sur 4 axes majeurs :

- **la recherche et l'étude**  
Faire progresser les savoirs pour la recherche, développer une expertise de haut niveau en appui aux politiques publiques de l'eau, diffuser les savoirs et assurer les formations.
  - **la connaissance de l'état et des usages des écosystèmes aquatiques**  
Coordonner et mettre en place le système d'information sur l'eau (SIE), produire ou faire produire des données pour connaître l'état des eaux, les espèces et les habitats, valoriser et diffuser les données.
  - **la police de l'eau** et des milieux aquatiques  
Organiser et conduire des activités de police, soutenir les actions des services de police de l'eau.
  - **les actions territoriales**  
Soutenir et participer aux actions de planification et de programmation : PDPG, S(D)AGE, CRE, COGEPOMI,...promouvoir des opérations de restauration et de préservation des milieux et des espèces (Natura 2000, migrateurs), développer les infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau ( Dom-Tom, Corse).
- L'ONEMA s'est structuré : 866 personnes réparties sur toute la France, régies par une direction générale et des pôles recherche et développement, 9 délégations inter-régionales, des services départementaux et inter-départementaux, ainsi qu'un centre de formation.

## Sur un même bassin versant, de nombreux acteurs : témoignages, mutualisations, passerelles

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Regroupement Intercommunal pour la Valorisation et l'Entretien de la Vienne (RIVE) (Adélaïde LIOT et Mathieu GANTHEIL) travaillent ensemble dans le département de la Vienne sur le plan Loire Nature, depuis 2002. Ils se sont associés pour la restauration des îles sauvages de la Vienne. RIVE intervient pour la coupe de bois et la LPO prodigue ses conseils (lutte contre les espèces invasives, suivi biologique,...). Le bilan est positif : RIVE met en place des actions plus régulières et plus réfléchies et la LPO peut élargir son champ d'action sur de nouveaux sites.

Jean-Eudes DU PEUTY et Marie-Dominique MARTIN (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), évoque le lien réglementaire avec la DDAF. Ils souhaiteraient que les structures les préviennent avant de leur soumettre le projet fini. Ainsi ils pourraient les conseiller et les réorienter si besoin.

Natacha CAUNEAU (Animatrice SPANC à la Communauté de Communes de Confolens) évoque la collaboration indispensable entre les techniciens de rivière et les animateurs SPANC.

Alain PERSUY (Centre Régional de la Propriété Forestière) souhaiterait être beaucoup plus impliqué dans la gestion des forêts rivulaires et des ripisylves.

Gaël PANNETIER (SIAH Bassin de la Tude) : le CRPF a-t-il fait des études sur les ripisylves ? Oui, sur les peupleraies et notamment sur le peuplier noir.

## L'Observatoire Régional des plantes envahissantes

Région Poitou-Charentes - Nathalie PECHEUX

**Objectifs** : établir l'état actuel des connaissances et de la situation en Poitou-Charentes, échanges et propositions de pistes de travail pour la création d'un observatoire des plantes envahissantes puis unir et de coordonner les initiatives locales.

**Les principaux enjeux** : la **biodiversité**, la **connaissance et le suivi** de la prolifération, le **partage** des connaissances et d'expériences entre les acteurs, la cohérence avec les travaux similaires extra-régionaux, la création d'un centre de ressource pour l'**information et la communication**.

La cellule d'animation de l'observatoire est composée de 3 structures : le Forum des marais atlantiques, l'Observatoire régional de l'environnement, la Région.

**Travail préalable** : consultation des acteurs concernés (enquête auprès de gestionnaires et rencontre de quelques structures ayant une expérience significative dans le domaine).

Un comité de pilotage du projet a été constitué en proposant un schéma d'organisation des acteurs.

**Perspectives** : rédaction d'une charte définissant les objectifs de l'observatoire, finalisation et attribution des tâches aux différents opérateurs, rédaction du cahier des charges, des outils informatiques, rédaction des protocoles de relevé et de suivi, création d'un atelier sur les descripteurs d'analyse.

### Questions et remarque

*Avez vous déjà une liste d'espèces envahissantes définie? L'observatoire des plantes envahissantes travaille sur une liste d'espèces qui n'est pas réellement défini, souhaitant toujours faire évoluer cette liste afin qu'elle s'applique le mieux possible à la réalité. En revanche cette liste ne comprend que des espèces des milieux aquatiques et de ripisylves.*

## Syndicat Monts et Barrages

Etude des ruisseaux du Pays Monts et Barrages et définition de la franchissabilité des obstacles – Cécilia QUIGNARD et Nicolas LHERITIER

### Etude des ruisseaux du Pays Monts et Barrages

20 ruisseaux ont été échantillonnés pour un linéaire de 370 km environ sur lesquels a été lancée une étude pluridisciplinaire basée sur un emboîtement d'échelles depuis le bassin versant jusqu'à l'habitat piscicole. Elle démontré une régionalisation géomorphologique, biogéographique et thermique, une régionalisation physico-chimique afin d'établir des diagnostics sur des secteurs homogènes. Enfin une étude des populations piscicoles et de leurs habitats a permis d'estimer le taux de réussite des fraies par la méthode des microhabitats et des pêches électriques.

Les habitats favorables de chaque espèce sont recensés et la pêche électrique permet d'informer sur la structure des peuplements et de comparer la qualité des milieux.

Des cartes ont représenté la valeur habitat par rapport aux variables hauteur d'eau et vitesse.

En conclusion, cette étude montre : **une densité de truites communes faible, une absence de chabot malgré des habitats favorables, de très faibles densités monospécifiques sur des tronçons déconnectés, la présence d'espèces indésirables et une richesse écologique des ruisseaux de tête de bassin.**

### Définition de la franchissabilité des obstacles

On rencontre différents types d'obstacles : seuils, ponts radiers, buses. Des feuilles de calcul sur logiciel Excel regroupent de nombreuses mesures de terrain : caractéristique de l'ouvrage, du régime hydraulique (hauteur, débit, vitesse...), vitesse de nage du poisson choisi en fonction de sa taille, qui permettent de déterminer la franchissabilité par rapport aux capacités de nage et on extrapole en fonction des caractéristiques hydrauliques, pour trois débits différents.

### Questions et remarque

*Il est important pour les techniciens de rivières d'être très précis dans le type d'actions qu'ils ont l'intention de mettre en place et de ne pas diverger. En termes de gestion, comment cette étude sur la franchissabilité peut-elle être exploitée ?*

*Tout d'abord cette étude a abouti à une modélisation, il faut donc chercher à adapter l'étude à la réalité du terrain, en croisant les résultats avec d'autres observations.*

*Pourquoi avoir réalisé une étude aussi précise si cela ne vient pas d'une demande ?*

*Le syndicat avait l'opportunité de mener cette étude grâce à Nicolas LHERITIER, en thèse à l'Université de Limoges.*

*Cet outil pour mesurer la franchissabilité des obstacles a-t-il été validé ?*

*Non, mais le travail réalisé est tiré de travaux qui ont déjà été validés.*

*Cet outil n'est-il pas un outil à double tranchant et ne risque t-il pas de nous induire en erreur ?*

*En effet les ouvrages ne sont pas modélisés et sont tous différents. Certains facteurs ne sont pris en compte que par la modélisation et c'est pourquoi il est important de cumuler la modélisation par ses propres observations.*

## Géomorphologie et dynamique fluviale

GEO-DIAGNOSTIC pour l'environnement - Christian BEAUFRERE

Fonctionnement des cours d'eau : les cours d'eau tendent toujours à optimiser leur gabarit et leur forme pour évacuer au mieux les débits liquides et solides imposés par les conditions climatiques et géologiques. L'espace de mobilité fonctionnel est déduit de la superposition des différents tracés historiques et récents du lit. Il les contient tous !

Les impacts des modes de gestion : tous les impacts peuvent devenir irréversibles si le fond du lit est particulièrement mobile. Les travaux de réfection entraînent une perte de sinuosité, un accroissement de la pente longitudinale, l'endigement concentre l'énergie des crues et la puissance du cours d'eau est plus dévastatrice. La mobilité et le risque d'inondation ne sont jamais maîtrisés, ils sont généralement déplacés sur la rive opposée ou vers l'aval. Et par rapport au bon fonctionnement du cours d'eau, les processus sont modifiés, l'espace est restreint et modifié, les réajustements morphologiques sont plus difficiles ou « intempestifs », l'équilibre dynamique et la dissipation d'énergie sont perturbés.

### Questions et remarque

*Doit-on établir un lien entre la mobilité d'un cours et le plan de prévention des risques ? Le facteur de mobilité du cours d'eau devrait être pris en compte dans le plan de prévention des risques.*

*Sur plan légal, l'espace de mobilité d'un cours d'eau est-il pris en compte ? Oui il existe un décret qui impose de le prendre en compte.*

*Une DIG devrait-elle prendre en compte l'espace de mobilité d'un cours d'eau ? Oui il faut chercher à gérer un espace, et par conséquent anticiper sur l'évolution de celui-ci.*

*Si l'on pousse la démarche de laisser le cours d'eau mobile (espace de mobilité) à son maximum, cela revient-il à proposer une non intervention ? Oui, l'idée s'en approche, et on parle alors de « processus naturel ».*

*Quelle est la place de l'hydromorphologie dans la notion de « bon état » de la nouvelle DCE ? Tout d'abord, en hydromorphologie, on ne peut pas parler « d'état de référence », puisque les cours d'eau sont sans cesse en mouvement et qu'il est impossible de dire si tel ou tel état est « l'état de référence ». En revanche, il est possible de faire un inventaire des ouvrages et aménagements du cours d'eau et par la suite en faire une analyse critique.*

*Est-il possible de calculer un retour à l'état normal après érosion des berges d'un cours d'eau ? Non on ne peut rien prévoir, puisqu'il manque bien souvent de nombreux paramètres comme l'intensité des prochaines crues par exemple. En revanche il nous est possible de donner des tendances. Lorsque l'on fait de la protection de berge, il est important de se poser les bonnes questions, sur ce que l'on y gagne mais aussi sur ce que l'on y perd. La protection de berges n'est pas toujours la seule solution, il faut aussi penser à laisser faire le processus naturel du cours d'eau.*

*La DCE prévoit-elle une obligation d'études sur la dynamique des cours d'eau ? Non.*

*Les perturbations de la dynamique des cours d'eau causées par les crues sont-elles des phénomènes irréversibles ? Oui, souvent. Avant de penser à rétablir le cours d'eau, il faut d'abord penser aux potentialités physiques mais aussi sociales économiques. Les cours d'eau sont voués à un phénomène de cycles et ce qui s'est produit peut être amené à se reproduire.*

*Lors d'un projet de restauration d'un cours d'eau, faut-il commencer le travail par l'amont ou par l'aval ? Il faut commencer à travailler là où l'on aura le meilleur potentiel de réussite, afin de montrer que la démarche fonctionne et qu'il est possible de réussir. Puis, par la suite, s'intéresser aux zones les plus difficiles. Une solution qui a marché à un endroit donné est une solution qui ne fonctionne pas nécessairement partout. Il faut bien réfléchir à ses actions au cas par cas afin de bien cerner le fonctionnement du cours d'eau.*

*Est-il possible de mesurer les facteurs aggravants de l'érosion d'un cours d'eau? Non, car il faudrait être capable de se positionner dans la chaîne de réaction de l'érosion.*

## Les passes à poissons : entretien, enjeux biologiques

ONEMA - Michel BRAMARD

L'axe Creuse-Gartempe présente plus de cent obstacles à la migration des poissons (anciens moulins généralement) : 52 sont partiellement effacés et ne présentent pas d'obstacles majeurs, 25 sont équipés de passes à poissons et présentent une efficacité variable et 22 vont être prochainement équipés. Parmi les ouvrages, certains semblent être défaillants comme à Descarte où seulement 6 saumons sont passés en 2007 malgré une année favorable (défaut d'entretien ?). Malgré plusieurs programmes prenant en compte l'enjeu « poissons migrateurs », l'entretien des passes à poisson reste ponctuel (voir étude de la CATER Basse Normandie).

Il faudrait garantir une vision d'ensemble, solliciter les compétences locales et faire respecter les obligations prévues par l'article L. 432-6 d'installation de dispositifs de franchissement fonctionnels. Mais il faut aussi les entretenir et garantir une obligation de résultats.

### Questions et remarque

**Samuel ANDRE AELB Poitiers :** Selon la logique de l'Agence de l'eau, il ne faut plus construire de passe à poissons sur des ouvrages hydrauliques qui ne sont plus utilisés (seuil,...). Il faut tout simplement détruire ces ouvrages. Les passes à poissons doivent être utilisées en dernier recours.

## Les espèces patrimoniales et nouvelles invasives.

### Indices de présence

Vienne Nature – Miguel GAILLEDRA



La loutre, *Lutra lutra* : la loutre est une espèce présente et son aire de répartition est en expansion en Poitou-Charentes. Où trouver les indices (coulées, empreintes, touffes d'herbe avec urine, épreintes) ? Confluences, vidanges d'étangs, racines ou troncs d'arbres, rochers, bancs de sables, abris buissonnants, sous les ponts.

Le castor d'Eurasie,

Castor fiber : en Vienne le castor est présent sur la rivière de la Vienne, de la Gartempe, le Clain l'Anglin et la Creuse. Les indices : traces de queue, gîtes (terriers huttes), coupes, écorçages, empreintes, réfectoires, castoréum, laissées.

Le campagnol amphibie, *Arvicola sapidus* : pas de mesure de protection, mais il est cependant inscrit sur la liste rouge nationale des mammifères comme une espèce au statut indéterminé. Les indices : Crottes (5 à 10 mm) et crotties, nids, empreintes, réfectoires, observation directe (diurne).

La grenouille taureau, *Rana catesbeiana* et le xénope commun, *Xenopus laevis* sont de voraces prédateurs opportunistes (amphibiens, reptiles, oiseaux...) et nuisent à l'équilibre naturel des milieux locaux par leurs compétitions territoriales et/ou alimentaires avec les tritons, cistudes et grenouilles vertes.

### Questions et remarque

**L'association Vienne Nature arrive-t-elle à surveiller la population de Loutres sur l'ensemble du département ? Elle essaye de surveiller au maximum l'évolution des fronts de population. La prospection et le suivi de la population de loutre sur le terrain se fait-elle par hasard ? Non, le suivi des populations se fait de façon méthodique, sur des endroits stratégiques.**

## La Loutre en Limousin

Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin  
Nathalie LECHALONY

Le GMHL constate une nette progression : avant 1989 : 85 données, entre 1989 et 1999 : 261 données puis entre 2000 et 2004, 1336 données.

Facteurs favorables : arrêt de la chasse et du piégeage, qualité de l'eau, disponibilité alimentaire...

Facteurs défavorables : piégeages ponctuels autour des piscicultures, trafic routier, dérangements...

Expansion vers Dordogne, Vézère, Gartempe, Creuse, Vienne, Tardoire, Isle mais pas vers Issoire et Charente.

## Le sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*, en Limousin

GMHL – Nathalie LE CHALONY

Espèce pionnière des microhabitats temporaires, le sonneur est une espèce protégée. Une étude a été menée pour estimer sa répartition et ses effectifs. Voici les premiers résultats :

- évolution de l'aire de répartition de 21%
- caractéristiques de l'habitat : boisement à 57%
- choix des sites de reproduction : faible surface et profondeur, absence de compétiteurs, ensoleillement important surtout l'après-midi. Localisation préférentielle en vallée et pentes exposées sud-ouest.

Les perspectives pour 2008 : programme de communication avec la rédaction de publications et la mise en place d'une campagne d'information auprès du grand public.



# Contact



Le CPIE Val de Gartempe diffuse par Internet une « lettre des rivières ».

Vous trouverez la liste des adresses de diffusion sur le site

[www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr).

Si votre nom ou structure n'y figure pas, veuillez l'envoyer à Christine CAVALLIN : [cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr](mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr)



Pour tout renseignement :

Christine Cavallin  
CPIE Val de Gartempe  
BP 5 86390 LATHUS  
[cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr](mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr)  
[www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)

VAL DE GARTEMPE

